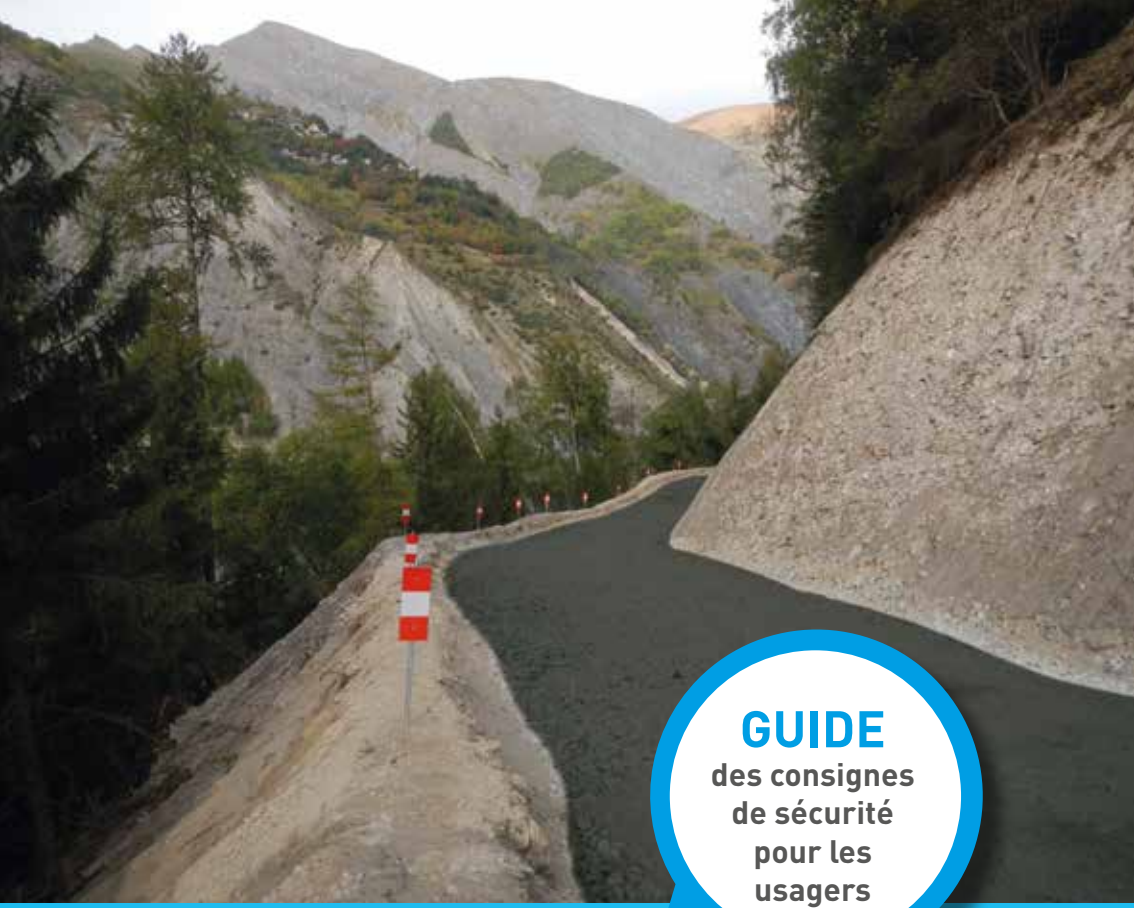

GUIDE
des consignes de sécurité pour les usagers

Route de secours (RS 1091) secteur Chambon

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE L'ISÈRE

isère
LE DÉPARTEMENT
www.isere.fr

Suite à la fermeture du grand tunnel du Chambon sur la RD 1091, et dans l'attente de la construction du tunnel de dérivation, une route de secours a été aménagée sur 5,3 km en rive gauche du lac du Chambon.

Ce guide a pour objectif de donner les clés aux usagers POUR GARANTIR LEUR SÉCURITÉ ET ÉVITER TOUTE SITUATION DE BLOCAGE DE LA ROUTE.

À QUOI SERT LA ROUTE DE SECOURS RS 1091 ?

Parfois sinueuse, étroite ou à forte pente, sa vocation n'est pas de remplacer la RD 1091 mais bien de proposer aux usagers locaux une solution alternative pour circuler. Son accès est réglementé. Le code de la route s'applique sur la RS 1091, des contrôles seront effectués.

VEHICULES AUTORISÉS

Les véhicules de moins de 3,5 tonnes, de moins de 8 mètres de long et peu larges sont autorisés à emprunter la route de secours en permanence.

INTERDICTION DE CIRCULER POUR LES VÉHICULES LARGES, LONGS ET LOURDS

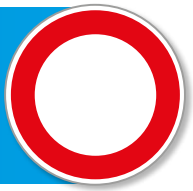

Sont concernés par cette interdiction :

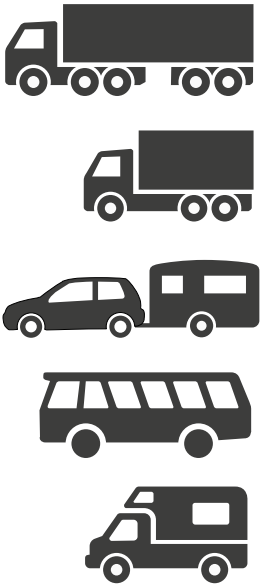

- Les véhicules **DE PLUS DE 3,5 TONNES**,
- Les véhicules **DE PLUS DE 8 MÈTRES DE LONG**,
- les **VÉHICULES AVEC REMORQUE**,
- les **AUTOCARS**,
- et les **CAMPING-CARS**.

Des dérogations pour des véhicules de moins de 8 mètres d'un tonnage compris entre 3,5 tonnes et 19 tonnes sont envisagées pour des déplacements très locaux et sous conditions. Les plaques d'immatriculation des véhicules pouvant prétendre à ces dérogations seront notamment listées.

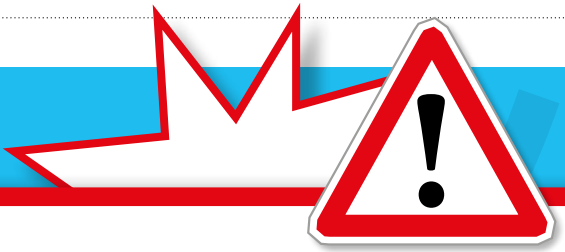

EN CAS DE NON-RESPECT DE LA SIGNALISATION, ces véhicules hors gabarit risquent de se trouver en situation très délicate, voire bloqués. Ils pénaliseront fortement les déplacements des habitants. Un dispositif physique a été installé à l'entrée de cette route de secours pour empêcher que ces véhicules puissent s'y engager.

DISPOSITIF DE CIRCULATION ALTERNÉE

- Des feux tricolores ont été mis en place pour permettre une meilleure circulation et éviter les croisements difficiles **DANS LA PARTIE DE L'ÉPERON ROCHEUX, PARTICULIÈREMENT ÉTROITE**. Ils seront activés en tant que de besoin.

- Un système de détection des véhicules permet de limiter le temps d'attente. Il peut varier **de 3 minutes** (maximum) en cas de faible affluence **à 5 minutes** en cas de forte affluence. Ces longs temps d'attente s'expliquent par l'obligation d'attendre que le dernier véhicule soit sorti de la zone étroite avant que les véhicules dans le sens opposé puissent s'y engager à leur tour.

Les véhicules imprudents qui ne respecteraient pas ces feux temporaires provoqueraient inévitablement DES SITUATIONS DE BLOCAGE QUI PERTURBERAIENT L'INTÉGRALITÉ DU TRAFIC.

FERMETURES PONCTUELLES

Afin de préserver la sécurité des usagers, la route de secours **peut être fermée ponctuellement** si les conditions de sécurité ne sont momentanément pas réunies, en cas :

- de **RISQUE D'AVALANCHE,**
- de **CONDITIONS CLIMATIQUES TRÈS DÉFAVORABLES,**
- d'**ACCIDENT** ou d'**INCIDENT.**

> Pendant les opérations de déneigement, **la route de secours sera fermée à la circulation** (dans le sens opposé au chasse-neige).

> Des dispositions spécifiques seront adoptées en cas de très fort trafic, avec des possibilités de fermetures temporaires.

> Des barrières disposées aux extrémités de la piste permettront sa fermeture.

COURTOISIE ET COMPORTEMENT RESPONSABLE

Le comportement courtois de chaque usager garantit le bon fonctionnement de cette route de secours. Quelques règles de base sont à respecter :

- Il est important de **garder une distance de sécurité d'environ 50 m** avec le véhicule précédent et d'**adapter sa vitesse à la situation** (sinuosité, conditions climatiques, affluence,...).

- **Le stationnement est INTERDIT** sur l'ensemble de la route.

- En cas de croisement difficile entre deux véhicules, **le véhicule le plus proche d'une zone de croisement doit systématiquement se ranger** :

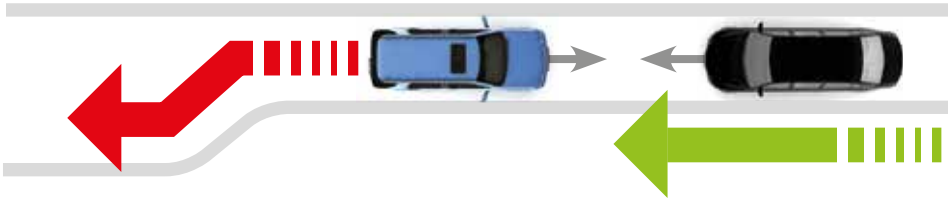

- **Les files de véhicules ont la priorité** sur un véhicule seul :

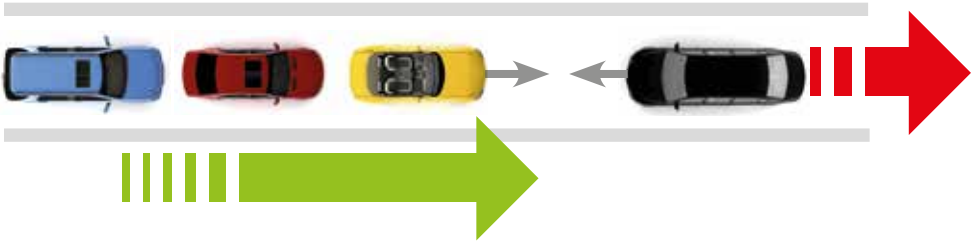

BIEN S'ÉQUIPER

Afin que la sécurité des usagers soit préservée, les équipements spéciaux sont conseillés pendant la période hivernale. En cas de forte neige, ils sont OBLIGATOIRES.

EN CAS DE PROBLÈME,

prévenir la gendarmerie
ou les pompiers :

le **17** / ou le **18** / ou le **112**

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ISÈRE

isère
LE DÉPARTEMENT
www.isere.fr

[...bigbang.fr] – 2015